

Responsable de l'action : Ch. SIMEONI

Tél : 06 89 06 95 59 Courriel : [jeunes@archers78.fr](mailto:jeunes@archers78.fr)

Tournois	TNJ 1 - SARCELLES	TNJ 2 - VAGNEY	TNJ 3 - RIOM
Nationaux Jeunes	<a href="http://www.fft.fr/evenements/tnj-1-tir-fita-individuel-2018">http://www.fft.fr/evenements/tnj-1-tir-fita-individuel-2018</a>	<a href="http://www.fft.fr/evenements/tnj-2-tir-fita-individuel-2018">http://www.fft.fr/evenements/tnj-2-tir-fita-individuel-2018</a>	<a href="http://www.fft.fr/evenements/tnj-3-tir-fita-individuel-2018">http://www.fft.fr/evenements/tnj-3-tir-fita-individuel-2018</a>
Dates :	vendredi 13 au dimanche 15 avril 2018	vendredi 04 au dimanche 06 mai 2018	vendredi 26 au dimanche 28 mai 2018
Limite inscription :	Jeudi 05 avril 2018	Samedi 21 avril 2018	Pas encore de mandat
Téléphone:	06.50.21.27.15	03 29 25 38 93	04 73 64 11 89
E-mail:	<a href="mailto:remib95@aol.com">remib95@aol.com</a>	<a href="mailto:vagney.arc@neuf.fr">vagney.arc@neuf.fr</a>	<a href="mailto:megcaroiu@gmail.com">megcaroiu@gmail.com</a>
Site de l'organisateur:	<a href="http://www.aasarc-sarcelles.com">http://www.aasarc-sarcelles.com</a>	<a href="http://www.archersdevagney.fr">http://www.archersdevagney.fr</a>	<a href="http://www.archersriomois.com">http://www.archersriomois.com</a>

## Aide à la participation du Comité Départemental des Yvelines de Tir à l'Arc

Spécificité	En Ile de France	En province cas ou le CDY accompagne les jeunes	En province cas ou le CDY n'assure pas l'encadrement
Inscription	20 € : à la charge de l'archer <b>mais remboursé par le CDY sur présentation du justificatif</b>	20 € : par le CDY	20 € : à la charge de l'archer <b>mais remboursé par le CDY sur présentation du justificatif</b>
Déplacement	à la charge de l'archer	à la charge du CDY <b>pour 7 jeunes au maximum.</b>	<b>Sur acceptation préalable</b> : participation du CDY aux frais, sur
repas	à la charge de l'archer	<b>Accompagnant : Ch. SIMEONI</b>	présentation des justificatifs, avec un maximum de 300 €. Et cela pour 7 jeunes au maximum
Hotellerie	à la charge de l'archer		<b>Pensez à envisager le co-voiturage.</b>

## Conditions pour l'attribution d'une aide :

- 1) Faire acte de candidature auprès de la commission des Jeunes du CDY
- 2) Pour la discipline FITA : avoir défini un objectif pour la saison extérieure et l'envoyer à la commission des Jeunes du CDY.
- 3) L'archer s'engage à participer aux des tirs qualificatifs et aux matchs de la phase finale en fonction de son classement.
- 4) Les archers ne doivent pas être livrés à eux-mêmes pendant les tirs. Ils devront être accompagnés : de leur entraîneur ou d'un dirigeant de son club ou d'un parent.
- 5) Pour participer au TN 3 de Riom, il faut que l'archer ait au moins participer à l'un des deux premiers TNJ.

## N.B : Il est entendu que

- les jeunes qui suivent sur l'ensemble de la saison les entraînements des Centres de Perfectionnement Sportif Jeunes seront prioritaires.
- la parité sera aussi prise en compte autant que faire se peut

Pour le TNJ 2, c'est le CDY qui s'occupera des toutes les formalités : inscriptions, réservations hotel, etc...